

GUIDE PARTENAIRE

Agence location saisonnière



Bienvenue chez SAM loisirs !

30 ans à protéger les locations saisonnières, ça compte non ?

Depuis les années 1990, SAM est courtier spécialisé dans les assurances affinitaires : l'assurance de votre carte bancaire, de votre téléphone portable ou encore de votre vélo ! Partenaires de grands groupes comme Carrefour Banque & Assurance ou encore FLOA Bank (Casino Banque), nous créons et gérons des programmes d'assurances exclusivement tournés vers la satisfaction de nos partenaires et de leurs clients. SAM loisirs a toujours su apporter une réponse claire et efficace aux réservataires, propriétaires et à vos équipes.

Cet accompagnement quotidien nous permet de faire évoluer régulièrement notre offre LOCPLUS pour répondre plus efficacement à vos besoins et ceux de vos clients réservataires et propriétaires. C'est aussi cette expérience qui nous permet de vous couvrir pour des risques que nous n'imaginons pas toujours comme des catastrophes naturelles ou sanitaires.

Aujourd'hui, SAM loisirs est en pleine évolution pour bénéficier des solutions du groupe SAM. Nos outils vont évoluer au cours des prochains mois pour simplifier votre quotidien et ceux de vos clients à travers de nouvelles fonctionnalités de notre site ! L'histoire de SAM loisirs ne fait que commencer !

1. Comment contacter SAM loisirs ?

Votre N° client : 4183
Votre N° de police : 1029345



www.sam-loisirs.com

- Contacter nos équipes avec nos formulaires,
- Déclarer vos sinistres,
- Déclarer vos réservations assurées
- Consulter notre FAQ



- Pour suivre vos sinistres : gestion.sam.loisirs@sam-assurance.com
- Pour suivre vos primes : production.sam.loisirs@sam-assurance.com
- Pour suivre votre contrat : sam.loisirs@sam-assurance.com



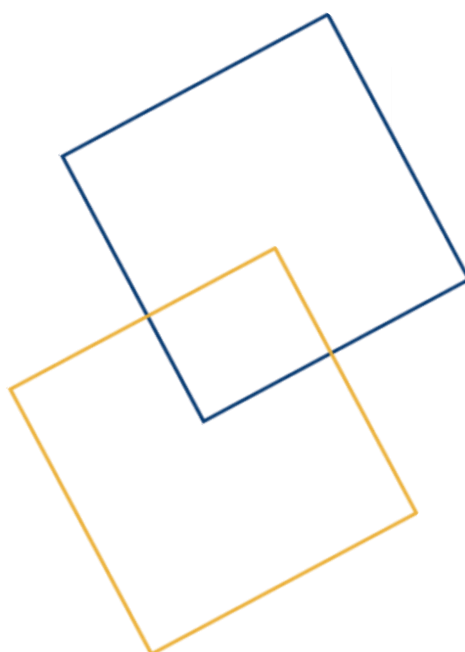
01 84 20 50 63

- du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h à 18h



SAM loisirs

1 Rue du Languedoc,
91 220 Brétigny-sur-Orge



2. Comment déclarer vos réservations ?

1

Lors de la réservation, je propose ou j'inclus l'assurance annulation à mon réservataire.

2

Je regroupe les locations assurées par date de réservation dans un bordereau.

3

Je me rends sur le site www.sam-loisirs.com rubrique « déclarer ses réservations » et j'accède au formulaire « Transmettre mon bordereau mensuel de réservations ».

4

Je reçois un accusé de réception sur le mail renseigné dans le formulaire. L'équipe SAM enregistre le bordereau.

5

J'effectue mon règlement par virement bancaire sur le compte de SAM en indiquant mon N° client dans le libellé du virement.

3. Comment déclarer un sinistre ?

1

Mon locataire annule sa réservation, je lui demande un mail ou courrier de demande d'annulation.

2

Je me rends sur le site www.sam-loisirs.com rubrique « déclarer ses sinistres » et je complète la Déclaration réservataire avec les justificatifs que j'ai en ma possession.



Déclaration réservataire

Annulation

Interruption

Autres garanties



Déclaration propriétaire

Annulation

Interruption

Autres garanties

3

Un dossier est ouvert par l'équipe SAM Loisirs et je reçois un accusé réception avec un numéro de dossier.

4. Les bons réflexes.



Délai de déclaration : les locations assurées devront être adressées à SAM loisirs dans un délai de 15 jours après la fin du mois de réservation.



Qualité des données : Des données de qualité permettent de gérer plus rapidement vos souscriptions et vos sinistres.



Une question ? N'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail dédiée : gestion.sam.loisirs@sam-assurance.com



Attention ! N'oubliez pas de rappeler votre N° client dans vos communications et dans le libellé de votre virement bancaire !